

Pour que l'utilité et les grandes répercussions de ce groupe fassent l'objet d'un débat public exhaustif, le gouvernement devrait également rédiger et déposer un rapport sur le travail de ce nouveau groupe avant le prochain renouvellement de l'entente du NORAD.

Le 9 décembre 2002, le gouvernement a annoncé un accord visant à renforcer la coopération du Canada avec les États-Unis en matière de sécurité. Le gouvernement a rendu l'accord public dès sa signature et l'a diffusé largement. Cet accord prévoit la mise sur pied d'un Groupe de planification binational rattaché au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD). Il aidera à sauver des vies et à limiter les dommages en coordonnant la surveillance maritime binationale et la mise en commun de renseignements, en avertissant les deux gouvernements des attaques et leur fournissant des évaluations des menaces, en élaborant des plans d'urgence qui prévoient un soutien militaire binational aux autorités civiles et en menant des exercices conjoints. Tous les plans élaborés par le Groupe de planification seront approuvés par les deux gouvernements.

Le Groupe de planification a été mis sur pied pour une période initiale de deux ans. À la fin de cette période, le ministre de la Défense nationale et le ministre des Affaires étrangères remettront une recommandation au gouvernement au sujet de ces activités. Le gouvernement verra alors, de concert avec le gouvernement américain, s'il y a lieu de renouveler ou de modifier la participation du Canada au Groupe de planification ou encore d'y mettre fin. Le gouvernement informera le Parlement et le public des activités du Groupe de planification au moyen des rapports sur le rendement des ministères et du rapport annuel du chef de l'état-major de la Défense.

Recommandation 12

Le gouvernement ne devrait prendre aucune décision concernant les systèmes de défense antimissile en développement aux États-Unis, car la technologie n'a pas encore été éprouvée et les détails de leur déploiement ne sont pas connus. Il devrait toutefois continuer de surveiller l'évolution de ce programme conjointement avec le gouvernement des États-Unis et continuer de s'opposer à l'arsenalisation de l'espace.

Le gouvernement examine en profondeur tous les aspects des plans des États-Unis en matière de défense antimissile et leurs implications avant de prendre toute décision à cet égard. Le gouvernement continuera de tenir des consultations régulières sur cette question avec les États-Unis et ses alliés, à la fois sur le plan bilatéral et à l'OTAN, comme il l'a fait jusqu'ici. À l'instar des États-Unis, le Canada s'inquiète de la prolifération des missiles et des armes de destruction massive, tout en conservant, cependant, des doutes quant à l'effet que pourrait avoir un système de défense antimissile sur le contrôle des armements et la stabilité mondiale.

Le Canada demeure opposé à l'arsenalisation de l'espace. Même si le Canada est pour que l'on continue d'utiliser l'espace à des fins militaires telles que la surveillance, la collecte de renseignements et les communications, il continue à s'opposer à ce que de véritables armes y